



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt sur les revenus de 2023

Avis d'impôt établi en 2024

AVIS_IR_RG



2D-DOC

La notice de cet avis est disponible en cliquant ici ou sur impôts.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP NEUILLY-SUR-MARNE
SAID NEUILLY PLAISANCE GOURNAY
RUE MARTYRS DE LA DEPORTATION
93331 NEUILLY SUR MARNE CEDEX

Vos références

Numéro fiscal (C) : 04 11 222 290 150

Référence de l'avis : 24 93 A293921 32

Adresse d'imposition au 01/01/2024 :

D208

23 RUE LEO LAGRANGE
NOISY-LE-GRAND
93160 NOISY LE GRAND

Numéro FIP : 930 19 24 2272089789 3 A

Numéro de rôle : 011

Date d'établissement : 08/07/2024

Date de mise en recouvrement : 31/07/2024

Identifiant service : 93059

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier sur [impôts.gouv.fr](#)

Par téléphone
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place
auprès de votre centre des finances publiques
horaires sur [impôts.gouv.fr](#), rubrique Contact et RDV

SIP NEUILLY-SUR-MARNE
SAID NEUILLY PLAISANCE GOURNAY
RUE MARTYRS DE LA DEPORTATION
IMPOTS BP 80
93331 NEUILLY SUR MARNE CEDEX

* (service gratuit + coût de l'appel)

N DOYE JOACHIM DJIBRIL
D208
23 RUE LEO LAGRANGE
NOISY-LE-GRAND
93160 NOISY LE GRAND

Somme qui vous est remboursée

1 841,00 €

You n'avez plus rien à payer au titre des revenus de 2023.

**Vous serez remboursé par virement le 24/07/2024
sur le compte bancaire suivant :**

FR76 3008 7338 540X XXXX XXX0 126
Identifiant de la banque : CMCIFRPPXXX
Émetteur du virement :
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Revenu fiscal de référence : 29 280

Nombre de parts : 1,50

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2024, de vos revenus 2023. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2023.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impôts.gouv.fr](#).

Avis d'impôt établi en 2024

N°fiscal : 04 11 222 290 150

Déclarant 1 - Nom de naissance : N DOYE

Impôt sur les revenus de 2023

Feuillet n° : 1 / 2

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
C				
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
1				1,50
Détail des revenus				Total
Salaires.....		Déclar. 1 32510		
Déduction 10% ou frais réels.....	-	3251		29259
Salaires, pensions, rentes nets.....		29259		
Revenus des locations meublées non professionnelles déclarés.....	-	156		
Déficits des locations meublées non professionnelles antérieurs déclarés par le foyer..			36075	
Revenus des locations meublées non professionnelles imposables ⁵	-	156		
Déficits des locations meublées non professionnelles antérieurs imputés en 2023.....			0	0
Revenus des locations meublées non pro. imposables du foyer				
Revenu brut global.....				29259
CSG déductible.....				- 0
Revenu imposable.....				29259
Revenus au taux forfaitaire.....		Taux	12,8%	Montant
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				21
Décote.....				1355
Impôt proportionnel.....				- 260
				+ 3
Impôt total avant crédits d'impôt.....				1098
CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS		Montant déclaré		Montant retenu
Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers.....	3			3
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				1095
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2023 :				
IMPOT SUR LE REVENU				
Impôt sur le revenu 2023 dû ⁵³ :				1095
Retenue à la source prélevée en 2023 par vos verseurs de revenus :				- 2936
Solde d'impôt sur les revenus 2023 :				- 1841

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2026 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE

1841

CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence²⁵.....

29280

Reports sur les années suivantes

Déficits des locations meublées non professionnelles non imputés à reporter sur la déclaration de vos revenus perçus en 2024 à souscrire en 2025²⁶

déficits provenant de l'année 2022.....

36075

déficits provenant de l'année 2023.....

156

Informations indiquées pour mémoire

RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible¹⁹

21

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2024, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2025 est de :

Plafond total de 2022.....

Déclar. 1
12619

Enfant(1)
4114

Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....

4461

0

Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....

+ 0

+ 0

Plafond non utilisé pour les revenus de 2023.....

+ 4146

+ 4114

Plafond calculé sur les revenus de 2023.....

+ 4399

+ 4399

Plafond pour les cotisations versées en 2024.....

= 13006

= 8513

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2024

Pour consulter ou moduler votre taux de PAS et retrouver l'ensemble de vos informations rendez-vous sur impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ou appelez le 0809 401 401

AUTRES INFORMATIONS

Taux moyen d'imposition.....

3,75%

Il correspond au taux auquel l'ensemble des revenus de votre foyer fiscal déclarés pour 2023 est taxé.

Le taux moyen d'imposition est différent du taux de prélèvement à la source, car ce dernier est calculé hors réductions ou crédits d'impôt et ne tient pas compte de certains revenus, comme les plus-values de cession de valeurs mobilières ou les revenus taxés à taux forfaitaire.

Taux marginal d'imposition.....

11,00%

Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2023 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.